

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE – ODEILLO – VIA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à 18h00,
Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE – ODEILLO - VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la
salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU,
Maire,
Date de la convocation : 18 Septembre 2020

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Loïc DOVAL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – M. DESCLAUX Fabien –
M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-
Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme
NOLIN Claire – M. PEREZ Julien – Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Rodolphe BOSSELUT - Mme OMAHSAN Faëza – Christine DELIAS – Serge PONSA

ABSENTE :

Mme Liliane NGUYEN

AVAIENT PROCURATION :

Inès ARTIGUES pour Rodolphe BOSSELUT - Jean-Michel LATUTE pour Faëza OMAHSAN
Alain LUNEAU pour Christine DELIAS Fabien DESCLAUX pour Serge PONSA

**DEL-2020-128- VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES DE LA
COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions de subventions culturelles
suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1 - **DECIDE D'OCTROYER** les subventions culturelles suivantes au titre de l'exercice 2020 :

Association	Subventions 2020 proposées en €	Acompte déjà versé (50% de la subvention 2019) en € le cas échéant	Solde restant à verser en €
PORQUE NO ASSOCIATION	700€	0,00€	700€
EMERGENCE	1200€	0,00€	1200€
MUSEE SANS MURS	10500€	0,00€	10500€
Les Amis du Cinéma	En attente	0,00€	
	12400€		12400€

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Font-Romeu – Odeillo – Via,
Le 24 Septembre 2020

Le Maire,
Alain LUNEAU

